

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11.02.02.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.08.03 Bulletin 03/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : GIT BERNARD — FR.

⑦2 Inventeur(s) : GIT BERNARD.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

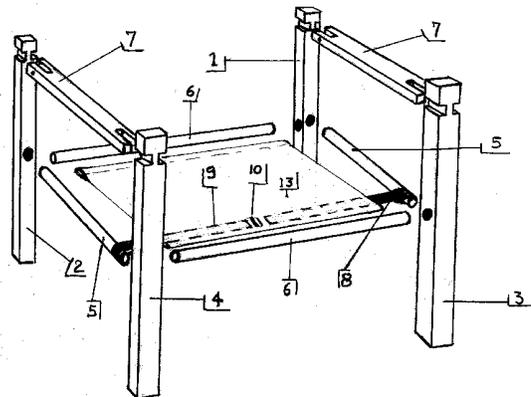
⑤4 FAUTEUIL MONTABLE ET DEMONTABLE SANS AUCUNS OUTILS.

⑤7 L'invention concerne un fauteuil qui peut se monter et se démonter sans avoir recours à des outils et à de la visserie métallique.

Les deux traverses latérales (5) et les deux accoudoirs (7) s'emboîtent dans les trous et les rainures des montants (1-2 et 3-4) prévus à cet effet.

Deux traverses (6) insérées dans l'assise en tissu (13) s'emboîtent dans les trous latéraux de ces mêmes montants (1-2 et 3-4).

Les sangles (8-9) une fois tendues, maintiennent solidement par le VELCRO (11) le fauteuil. Il suffit de détendre la sangle pour que le fauteuil se démonte totalement.



- 1 -

La présente invention concerne un fauteuil en bois ou en métal, dont le montage et le démontage ne nécessite aucun outil.

Les fauteuils de ce type imposent en général d'avoir 5 recours à des tournevis, à des clés "six pans" et à de la visserie métallique. De plus, on n'a pas toujours les outils sous la main et le risque de perdre ou d'abîmer les vis nécessaires au montage est à prendre en compte.

Le dispositif de montage selon l'invention permet de 10 remédier à ces inconvénients.

Il ne comporte en effet selon une première caractéristique que des emboîtements directs sans l'utilisation de vis et d'outils. En deuxième caractéristique, des sangles qui une fois tendues, maintiennent la structure du fauteuil en 15 place.

Le fauteuil concerné par cette invention est constitué de quatre montants ou pieds de forme carrée ou ronde reliés entre eux par quatre traverses de forme carrée ou ronde et deux accoudoirs plats.

20 Les dessins annexés illustrent l'invention :

En référence à ces dessins, le principe est le suivant:

Sur le montant arrière droit (1) et le montant avant droit (3), il y a des trous à mi-hauteur pour recevoir une traverse latérale (5) et des rainures hautes pour recevoir 25 un accoudoir (7). La sangle (8) avec le "VELCRO" R (marque déposée) (11) doit se mettre sur la traverse (5) avant le montage. Les traverses (6) s'insèrent dans les passants de l'assise en tissu (13) et dans les trous des montants arrière (1) et avant (3) qui se trouvent latéralement. Sur le 30 montant arrière gauche (2) et le montant avant gauche (4) il y a des trous à mi-hauteur pour recevoir l'autre traverse latérale (5) et des rainures hautes pour recevoir le deuxième accoudoir (7). La sangle (9) avec la boucle de serrage (10) doit se mettre sur la traverse (5) avant le montage. Les traverses (6) s'emboîtent avec l'assise (13) dans 35 les trous des montants arrière (2) et avant (4) fait latéralement. La fixation des sangles (8 et 9) se fait en passant

la sangle (8) dans la boucle (10) de la sangle (9) et en tendant la sangle (8), on la fixe grace à la bande "VELCRO" R (marque déposée) (11) cousue sur cette sangle.

La structure du fauteuil est ainsi bloquée.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif d'assemblage d'un fauteuil par emboitage direct entre les montants (1-2 et 3-4), les traverses (5-6) et les accoudoirs (7).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisée par le principe de l'emboitage direct des deux traverses (5), des deux traverses (6) dans les trous fait à mi-hauteur dans les montants (1-2 et 3-4), et des deux accoudoirs (7) dans les rainures sur les mêmes montants (1-2 et 3-4) ne nécessitant nullement l'utilisation d'un outil.

3) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les sangles(8-9) maintiennent la structure du dite fauteuil en place.

4) Dispositif selon la revendication 3 caractérisé par les deux sangles (8-9) qui tendues transversalement entre les traverses (5) maintiennent solidement la structure du fauteuil grâce au "VELCRO" R (marque déposée) (11) fixée sur la sangle (8) et évitent à la dite structure du fauteuil de s'écarter.

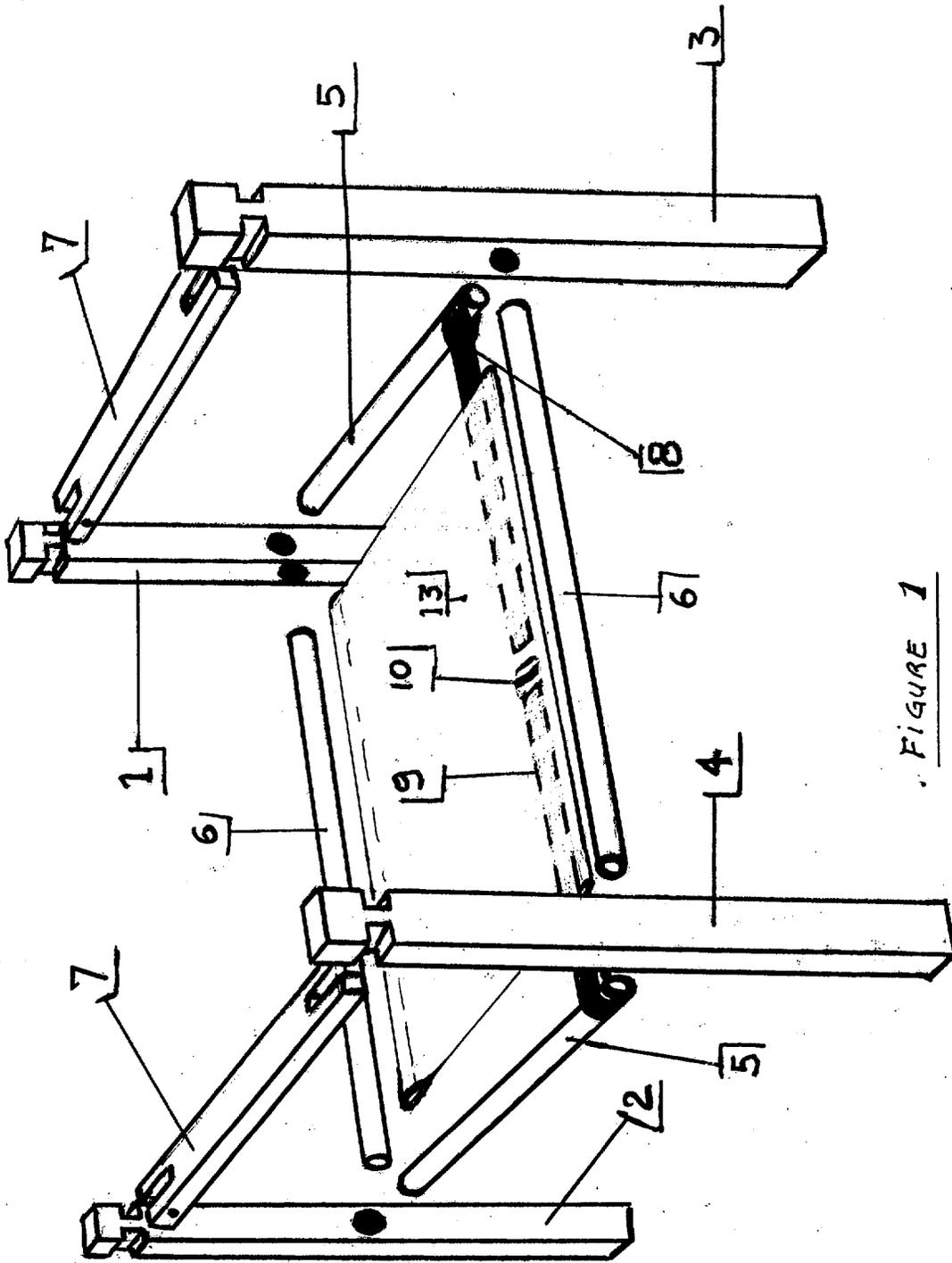


FIGURE 1

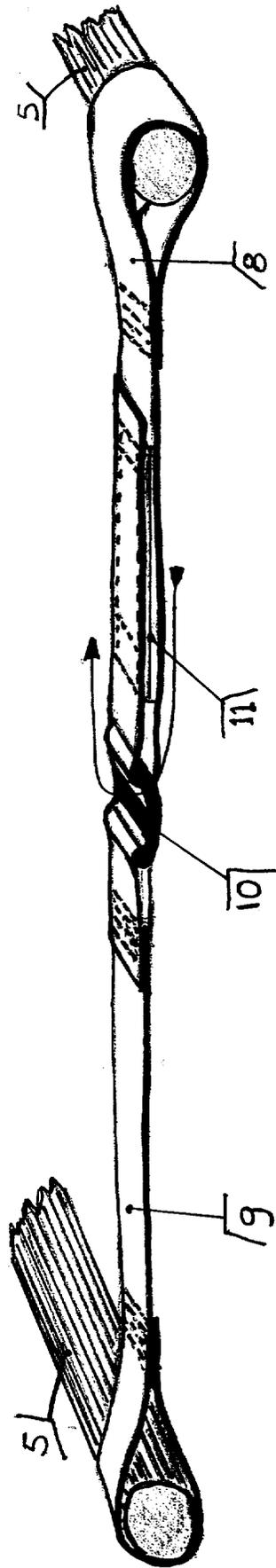


FIGURE 2

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 490 809 A (LANGE GERD) 20 janvier 1970 (1970-01-20)	1,3	A47C4/02
Y	* colonne 3, ligne 39 - ligne 40 * * colonne 3, ligne 60 - ligne 62 * * colonne 4, ligne 1 - ligne 7 * * colonne 4, ligne 24 - ligne 31 * * colonne 4, ligne 59 - colonne 5, ligne 5; figures 1,2 *	2,4	
X	GB 2 135 175 A (DRANGER JAN) 30 août 1984 (1984-08-30)	1	
Y	* colonne 1, ligne 38 - ligne 45; figure 2 *	2	
Y	US 5 106 152 A (WARD SR SAMMY W ET AL) 21 avril 1992 (1992-04-21) * colonne 3, ligne 1 - ligne 5; figure 2 *	4	
A	AU 529 296 B (MCMULLEN R L) 2 juin 1983 (1983-06-02) * page 3, ligne 24 - ligne 28 *	2-4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A47C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
7 novembre 2002		Joosting, T	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0201603 FA 618260**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 07-11-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3490809	A	20-01-1970	NL	6812111 A	28-04-1969
GB 2135175	A	30-08-1984	FR	2540947 A1	17-08-1984
US 5106152	A	21-04-1992	AUCUN		
AU 529296	B	02-06-1983	AU	529296 B2	02-06-1983
			AU	4525379 A	27-09-1979